

3^e FORUM DES AUTEURS

« L'IDÉAL POUR UN BLANCHISSEUR EST D'ACHETER UNE BANQUE »

Le troisième Forum des auteurs organisé par Revue Banque Édition le 7 juillet 2010 a été l'occasion de débattre de différents thèmes liés à la criminalité financière, du blanchiment à l'évasion fiscale en passant par la cybercriminalité.

L'ancien gouverneur de l'État du Quintana Roo au Mexique a été extradé en mai pour avoir blanchi 19 millions de dollars au travers de comptes bancaires chez Lehman Brothers. Selon le numéro d'août 2010 du Bloomberg Markets Magazine, la banque Wachovia est également impliquée dans une affaire de blanchiment d'argent par les cartels mexicains. « Même les grandes institutions financières américaines, bien qu'extrêmement policées en matière de blanchiment d'argent (loi Sarbanes Oxley), peuvent être impliquées de près ou de loin dans des formes de criminalité financière », a souligné Jean-François Gayraud, commissaire divisionnaire de la police nationale, lors du troisième Forum des auteurs organisé par la Revue Banque (encadré 1) et intitulé

« Criminalité et délinquance financière ». Pourtant, il faut croire que le crime ne reste pas impuni, puisque ces deux banques ont fait faillite dans la récente crise financière... Ce qui n'a pas empêché Olivier de Rincquesen [1], l'animateur du forum, de s'interroger sans détour sur « les bonnes adresses du blanchiment ».

DES BANQUES CRIMINELLES

« L'idéal pour un blanchisseur est d'acheter une banque », explique, non sans cynisme, Henri Quintard [2], responsable de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour le groupe BNPP. « Car aujourd'hui faire passer des capitaux illicites au travers d'une banque qu'on ne possède pas est très compliqué au regard de la régulation existante ».

En principe, les banques jouent un rôle clé de *gate keeper* dans la délinquance financière, et notamment en matière de prévention du blanchiment. Cette fonction n'a fait que s'accroître depuis les années 1990 au travers d'une connaissance poussée du client et d'un filet réglementaire resserré. « À partir du moment où les systèmes bancaires et financiers sont de plus en plus sécurisés, il se produit auto-

matiquement un effet de déplacement », ajoute Henri Quintard. « Les actes illicites se font en dehors des systèmes régulés », ou ont recours à la cybercriminalité. Celle-ci est définie par Myriam Quémenér, comme « une forme de criminalité organisée dont les réseaux utilisent la sphère numérique. Cette dernière offre plusieurs avantages : non seulement les frontières n'existent plus, mais les criminels peuvent aussi bénéficier de plusieurs identités et leurs actions sont ainsi démultipliées ». La cybercriminalité vise non seulement le blanchiment d'argent sale, mais aussi le simple détournement de fonds ou, plus originale, la captation de données bancaires ou personnelles.

ÉTENDRE LE DOMAINE DE LA LUTTE

Un des moyens efficaces de lutte contre cette utilisation des réseaux numériques est de tracer les flux. Pour ce faire, souligne Michel Beausier, avocat spécialisé en réglementation bancaire et en droit pénal des affaires, « il faut avoir accès aux sources de données, et contraindre tous ceux qui participent à l'actualisation de ces sources, en amont et en aval, afin de recouper les informations. La future quatrième directive sur le blanchiment d'argent » avance-t-il « sera essentiellement attachée à encadrer un accès libre aux sources d'information ».

[1] Olivier de Rincquesen, journaliste, a longtemps travaillé à Europe 1. En 2007, il a animé l'émission « Adjugé » sur LCI et en 2008 à la rubrique « Culture ».



En partenariat avec :



1. À LIRE

Six ouvrages sur la criminalité et la délinquance financière

■ « **Le monde des mafias, géopolitique du crime organisé** » (Odile Jacob)
Jean-François Gayraud est aussi auteur de l'ouvrage « Showbiz, people et corruption » (Odile Jacob). Il prépare un livre sur l'articulation « crises financières/criminalités » à l'aune des subprime. À ce sujet, il a récemment publié un article dans la revue *Cités* sur le « Capitalisme criminel : subprimes ou subcrime ? ». Jean-François Gayraud est commissaire divisionnaire de la police nationale (actuellement en poste à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice).

■ « **Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme – Analyse et mise en œuvre pratique de la troisième directive européenne** » (RB Édition)
Henri Quintard, responsable de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour le groupe BNPP, est co-auteur avec Michel Beausier, avocat au barreau de Paris, spécialisé en réglementation bancaire et en droit pénal des affaires.

■ « **Cybercriminalité, défi mondial** » (Economica)
Myriam Quémener est magistrat au service criminel de la cour d'appel de Versailles, expert pour le Conseil de l'Europe en matière de cybercriminalité

■ « **Halte aux fraudes** » (Dunod)
Olivier Gallet, expert-comptable et commissaire aux comptes, a exercé à la fois en audit interne et externe. Il est aussi fondateur d'OGL-Audit, cabinet spécialisé dans les enquêtes financières.

■ « **Impôts dans les affaires internationales** » (Francis Lefebvre)
Praticien avocat associé, Bruno Gouthière est membre du département international, CMS Bureau Francis Lefebvre, ancien Administrateur civil au Service de la Législation fiscale du ministère des Finances.

Commandez ces ouvrages sur Internet :
revuebanquelibrairie.com



2. JÉRÔME KERVIEL

« 100 % des critères de définition du fraudeur »

■ Selon Olivier Gallet, le fraudeur est le plus souvent un collaborateur effacé, qui effectue une fraude au départ, un peu par hasard, puis va récidiver, encouragé par son impunité. Selon l'auteur, « la durée moyenne de détection d'une fraude est d'environ 36 mois ». 8 fois sur 10, elle est démasquée grâce à un témoignage par *whistleblowing* (délation), une démarche très courante aux États-Unis, car rendue obligatoire par le Sarbanes Oxley Act, beaucoup moins en France où elle reste mal vécue et limitée réglementairement par la Cnil. À moins qu'elle ne soit traquée par un « auditeur de la fraude », une discipline nouvelle qui consiste à se mettre dans la peau d'un fraudeur et... « à déployer beaucoup d'imagination », souligne Michel Beausier.

3. ENTRE FRAUDE ET ÉVASION FISCALE

■ Bruno Gouthière, dans « Les Impôts dans les affaires internationales » fait le point sur l'évasion et la fraude fiscales, les paradis fiscaux et le contrôle des opérations internationales. Il précise que si « les affaires d'évasion fiscale font la une des journaux, elles restent néanmoins marginales ». En revanche, il souligne que « la coopération pour lutter contre les paradis fiscaux a bien avancé », avec le travail de l'OCDE sur la nouvelle phase de lancement d'un processus d'examen par les pairs, couvrant un premier groupe de 18 juridictions [1]. Ces examens marquent une première étape d'un processus de trois ans, qui a été approuvé en février par le Forum mondial en réponse aux réunions du G-20 réunis.

[1] Allemagne, Australie, Barbade, Bermudes, Botswana, Canada, Danemark, Îles Caïmans, Inde, Irlande, Jamaïque, Jersey, Maurice, Monaco, Norvège, Panama, Trinidad & Tobago.

Autre axe de lutte selon les auteurs, le développement des partenariats public-privé sous forme de structures collégiales. « Cela fonctionne déjà au niveau de la contrefaçon entre les douanes et l'union des fabricants (Unifab) », affirme Myriam Quémener. De tels partenariats pluridisciplinaires existent en Grande Bretagne, avec le Serious Fraud Office au sein duquel

auditeurs, policiers et magistrats travaillent ensemble.

LA COSA NOSTRA

Enfin, le forum a aussi été l'occasion d'aborder de nombreux autres points comme la fraude (encadré 2), l'évasion fiscale (encadré 3) ou encore l'extraordinaire longévité de certaines sociétés mafieuses : la Cosa Nostra affiche

plus de 200 ans d'existence et résiste à tous les changements politiques ou répressifs, pour une raison simple : les mafieux sont de mieux en mieux formés, diplômés, participant à des colloques, organisant des veilles informationnelles, suivant l'actualité juridique, bref ce que les départements des ressources humaines appellent des « hauts potentiels » ! ■



CABINET INDÉPENDANT ET SPÉCIALISÉ SUR LE SECTEUR FINANCIER, NGR Consulting fournit des prestations de conseils à de nombreuses institutions financières de renom, leader sur leur marché.

Notre cabinet aide ces organisations à définir puis implémenter un positionnement stratégique adéquat afin d'améliorer leur performance globale.

En combinant une expertise pointue sectorielle dans les domaines des Fonds (Investor services), de la banque privée & Gestion d'actifs ainsi que dans le domaine des marchés de capitaux, disposant en outre d'une compréhension profonde des tendances de structuration des différents marchés, notre cabinet travaille en étroite collaboration avec ses clients afin de concevoir des stratégies et solutions innovantes capables de générer de la valeur ajoutée rapidement.

Vous souhaitez expérimenter une nouvelle idée du conseil ?
Contactez-nous sur info@ngrconsulting.com